



A Valence, le lundi 27 février 2017

PROCES VERBAL

Rédacteur :
Manuel BERTHON

Objet : Compte rendu de réunion

Le jeudi 23 février 2017, s'est déroulé aux Tourettes la réunion FSGT 26 07, cyclisme.

- 1° Le mot du président
- 2° Le calendrier 2017
- 3° Examen du listing coureurs/ catégorie
- 4° Modification du règlement FSGT
- 5° Divers

Clubs représentés lors de cette réunion.

ACLTourettes
ATC 26
CC St PERAY
CS la VOULTE
UC CRUAS
UCMV
VC St RAMBERT
VC ROMANAIS PEAGEOIS
CS COUXOIS
Christian COLIN

1° Le mot du président

Le président souhaite la bienvenue aux différents membres des clubs présents, mais regrette la faible participation.

Il rappelle l'importance de ces réunions.

2° Le calendrier 2017

Le calendrier 2017 Drôme-Ardèche a été remis à jour. (Voir pièce jointe)

Nouveautés : Le 13 mai 2017 course organisée par le SJVCM ;

* Les 14 et 15 juillet 2017 course à étape organisée par l'ATC 26 ;

Changement : La course de Montboucher, organisée par l'ATC 26 se déroulera le samedi 24 juin au lieu du dimanche 25 juin 2017 ;

Annulation : La course organisée par l'ATC 26, du 7 mai 2017 est annulée ; la course que devait organiser le CS COUXOIS le 10 septembre est annulée également. A noter qu'à cette date, une course FSGT sera organisée dans le Vaucluse à Grillon par le club local.

La randonnée du Syrah du 20 mai 2017 est annulée ;

Prévision : L'ATC 26 étudie l'organisation d'un cyclo-cross nocturne en décembre 2017.

Les départementaux en ligne : La course support que devait organiser le club de St Montan étant annulée, l'UC PIERRELATTE s'est proposée (dans les jours qui ont suivis la commission), d'organiser, comme en 2016, le championnat le samedi 10 juin à l'occasion de la Ronde des Fruits.

- *La course à étapes des 14 et 15 juillet 2017, devrait se composer de la façon suivante : Chrono par équipe de 5 ; course en ligne sur circuit et course style cyclo.
L'inscription sera obligatoire pour les deux jours.
Modalité à venir

3° Examen du listing coureurs/ catégorie

La catégorie dans laquelle s'engagera chaque coureur du comité FSGT 26/07 lors d'une épreuve a été étudiée en fonction du règlement. Cependant, chaque club avait la possibilité de soumettre son avis concernant un coureur de son club. Le cas des coureurs dont le représentant était absent à cette réunion a été également étudié. Il est demandé à ces clubs de vérifier si des modifications ont été apportées à leur listing avant de délivrer les cartons.

La situation de quelques coureurs a fait l'objet d'un examen approfondi.

Il a été adopté que les coureurs ne prenant pas de licence pendant quelques saisons repartiront dans leurs catégories d'origine (sauf cas exceptionnel). Si après quelques courses il s'avère qu'ils n'ont plus le niveau, ils pourront demander à descendre en catégorie inférieure.

Les coureurs descendus de catégorie pour 2017 se verront remontés dans la catégorie supérieure à la 1^{ère} victoire. Ils se voient également attribuer, pour la saison en cours, un handicap de points de montée : 10 pour les moins de 50 ans et 15 à partir de 50 ans (règlement).

Chaque coureur aura la possibilité de vérifier sa catégorie d'appartenance sur le lien suivant : <https://www.fsgtvelo2607.fr>

4° Règlement FSGT

Rappel :

Les coureurs participants à des organisations extérieures au comité 26 07, hors cyclo sportives et courses par catégorie d'âge, devront signaler sous quelques jours leurs classements uniquement s'ils finissent dans les 5^{er}.

Pour ceux qui souhaitent courir dans le Rhône, une inscription préalable devra être faite auprès du comité 69.

Organisation des courses : Classement en commun pour les 1^{ère} et 2^{ème} catégories reconduit pour 2017.

Classement pour les 3^{ème} ; 4^{ème} ; 5^{ème} ; féminines ; cadet ; minimes

Les 3^{ème} catégorie pourront prendre le départ en même temps que les 1^{ère} et 2^{ème} catégorie en fonction du nombre de participants.

Podiums : rappel : sauf s'être excusé auprès de l'organisateur et pour un motif valable, un coureur classé dans les 3 premiers et non présent au podium ne marque aucun point aux challenges individuel et par équipe. Il n'est pas souhaitable de remettre sa récompense à un autre coureur de son club (appeler les suivants aux classements jusqu'au 5^e par exemple).

Réclamation : Les réclamations devront être faites le jour même auprès de l'organisateur, dans les 45mn suivant l'affichage des résultats. Une annonce de l'affichage des résultats sera faite par l'organisateur. Règlement à mettre à jour.

Concernant les challenges individuels, pour la saison 2017, les coureurs changeant de catégorie après le chrono du Tourniol (17 septembre 2017) continueront d'être classés dans leur catégorie précédente.

Les coureurs ayant quittés le comité 26-07 et la fédération FSGT seront toujours les bienvenus sur nos épreuves mais ils devront courir dans les catégories auxquelles ils appartenaient précédemment.

5° Divers

Mise à jour du site internet

Tableau des points de montés en cours

Prochaine réunion mi-Mai date et lieu à définir.